

comme l'atteste la page 12153 du compte rendu du 4 mars 1965:

Je pense que tous les députés, qu'ils soient du gouvernement ou de l'opposition, ne demandent qu'un traitement juste, Monsieur l'Orateur, après avoir consulté vos fonctionnaires qui s'occupent du *Feuilleton* et de la procédure, je vous demande d'étudier la question de savoir si, dans le cas qui nous occupe, il n'y a pas collusion, en réalité cette sorte de collusion susceptible de porter atteinte aux droits traditionnels des membres du Parlement.

Cette question de privilège, soulevée par le député de Port-Arthur, a été traitée ensuite par le député de Winnipeg-Sud-Centre qui a dit, comme en fait foi la page 12154 du compte rendu du 4 mars 1965:

Mais le problème soulevé par l'honorable député de Port-Arthur est beaucoup plus vaste que cela. Il n'incombe sûrement pas à l'Orateur d'établir si des députés ont pu avoir accès ou non aux dossiers. Je me demande quel genre d'enquête l'Orateur pourrait effectuer à cet égard. Sauf erreur, l'accusation portée par l'honorable député de Port-Arthur s'inspirait de cela plutôt que de l'aspect technique de l'inscription des questions au *Feuilleton*.

Puis le député de Winnipeg-Sud-Centre a poursuivi en disant qu'il aimerait proposer une motion. J'ai l'impression que d'autres parties de ce débat reviendront sur le tapis avant la fin du débat en cours. Nous avons donc, le 4 mars 1965, un député qui, tous me l'accorderont sans doute, s'intéresse vivement à l'institution parlementaire, et qui conteste une pratique en voie de s'implanter.

Près d'un an, jour pour jour, plus tard, ce même député, qui n'est plus des nôtres, publie un article dont je vais vous lire un extrait.

M. Lewis: Il est bien en vie.

L'hon. M. Hamilton: En disant qu'il n'est plus des nôtres, j'entends ici à la Chambre.

L'article de M. Fisher paraissait dans le numéro du mardi 8 mars 1966 du *Toronto Telegram*. Voici:

De prime abord, la façon dont le ministre de la Justice, M. Cardin, a laissé échapper à la Chambre ses remarques au sujet de Monsignor peut sembler presque accidentelle. L'erreur dans l'épellation ou la prononciation, Monsignor au lieu de Munsinger en témoigne. Mais il est impossible que cela puisse s'être produit d'une façon aussi fortuite.

Avant que M. Cardin prit la parole, M. Diefenbaker avait dit, au cours de ses remarques sur l'affaire Spencer, qu'il était temps de faire une enquête approfondie, qu'il fallait remonter jusqu'à 1964 et couvrir toute la période écoulée depuis.

N'oubliez pas qu'il disait cela tôt vendredi après-midi, avant de savoir que M. Cardin menaçait de dévoiler l'affaire Monsignor. Peu de temps après, M. Diefenbaker ajoutait qu'il fallait, à tout prix, préserver notre sécurité, qu'il fallait étudier toute

[L'hon. M. Hamilton.]

la question. Pourquoi le gouvernement ne le faisait-il pas au lieu de dire aux courriéristes parlementaires que, s'il dévoilait ce qu'il savait, certains en seraient atterrés. Et M. Diefenbaker d'insister qu'il fallait mettre les faits au grand jour, instituer une commission royale d'enquête, remonter jusqu'à 1944-1945 pour voir si notre sécurité était ce qu'elle devait être.

On avait donc dit quelque chose aux courriéristes. Quoi? Personne ne s'étonnera que les courriéristes obtiennent des tuyaux, surtout des hommes politiques ou des partisans au sujet des autres partis.

Le député qui est intervenu ferait bien de se rappeler qu'un de ses prédécesseurs au même fauteuil a eu de graves ennuis et qu'il n'est plus à la Chambre.

L'hon. M. Teillet: Monsieur l'Orateur, si le député désire me faire des menaces, qu'il s'en tienne aux faits.

L'hon. M. Hamilton: Monsieur l'Orateur, on n'a qu'à voir d'où cela vient et ne pas y prêter attention.

Permettez-moi de continuer à citer l'article de M. Fisher:

En ce sens, le journaliste devient le courtier ou l'agent de ceux qui lui ont donné le tuyau. Bien sûr, il l'est à son insu, car il cherche avant tout à découvrir des nouvelles pour le public.

Je suis encore assez nouveau à la tribune des journalistes pour m'intéresser vivement à la façon de recueillir les nouvelles. Je remarque des gens qui ne sont pas journalistes mais qui entrent dans la salle des journalistes—députés, adjoints exécutifs et chargés des relations extérieures.

Il y a plusieurs semaines, j'ai été frappé par la présence fréquente dans ces parages d'un homme de taille moyenne, portant des lunettes et l'air savant.

Je l'avais déjà vu sur la colline, je ne parvenais pas à le placer. Un collègue, à qui j'ai demandé qui était cet homme, m'a dit qu'il s'agissait d'Hugh Lawford, ancien adjoint exécutif de M. George McIlraith, ministre des Travaux publics. M. Lawford est maintenant attaché au bureau du Conseil privé et travaille dans les bureaux du premier ministre.

● (9.30 p.m.)

M. Stewart: Puis-je invoquer le Règlement, monsieur l'Orateur? J'aimerais savoir si le député prend la responsabilité des renseignements qu'il donne à la Chambre.

L'hon. M. Hamilton: On peut prendre les mesures nécessaires, s'ils ne sont pas exacts, comme le sait l'honorable député.

L'hon. M. Teillet: Le député faisait certaines allégations sur mon compte tantôt, monsieur l'Orateur. J'aimerais qu'il les précise.

L'hon. M. Hamilton: Je pense que le succès de mes remarques est évident.